

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 12 FÉVRIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	16	16 + 2 pouvoirs

Date de convocation
8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Anthony GIRAUD, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Dominique ROUSSEAU à Christine MEYER, Valérie JACOB à Pascal DURAND.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Autorisation d'adhérer à l'association Floraine

N° de délibération : 05_2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	2	18	0	0	0

Cathy GREINER, conseillère déléguée à la protection de l'environnement, expose au Conseil Municipal que l'association Floraine a pour but de contribuer au développement de la botanique par différents moyens, tels que :

- l'organisation de conférences, réunions d'information, herborisations sur le terrain, stages de découverte des végétaux et des milieux,
- la publication d'un bulletin de liaison distribué aux membres de l'association (Willemetia),
- la publication d'une revue scientifique annuelle : Les Nouvelles Archives Jurassiennes et Nord-Est de la France,
- la publication d'ouvrages ou de supports ayant trait à la botanique régionale,
- la sensibilisation à la protection des plantes et milieux rares et menacés de la Lorraine par tout moyen approprié

Mme GREINER indique qu'il serait intéressant que la commune soutienne l'action de l'association Floraine qui a mené des projets sur le territoire. En effet, l'association a créé un inventaire de la flore présente sur Flavigny, s'investit pour l'arboretum et participe à des sorties nature avec l'école du village.

Après avoir remercié Cathy GREINER pour cet exposé, le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association Floraine et de verser une cotisation annuelle de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion à l'association Floraine à compter de cette année
- Autorise le Maire à signer l'adhésion et tout acte y afférent
- Valide le versement d'une cotisation annuelle de 50 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2024.02.13 14:03:47 +0100
Ref:20240213_122802_2-1-O
Signature numérique
Maire